



Projet de procès-verbal

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Réunion virtuelle - 1er juillet 2021

1 Accueil et présentations

Le Président Olivier LeNezet a souhaité la bienvenue à tous les participants. L'ordre du jour a été adopté.

2 Statuts du CC EOS - discussion et approbation (Emiel Brouckaert - Président du ComEx)

Comme convenu lors des réunions du mois de mars, un groupe de réflexion composé des Présidents des Groupes de Travail ainsi que du Président et des Vice-présidents du ComEx a été mis en place pour étudier et mettre à jour les Règles de procédure de 2013. Le groupe de réflexion s'est réuni à cinq reprises et a étudié et approuvé le nouveau projet de statuts et le projet actualisé des Règles de procédure, avec un point laissé en suspens. Après l'approbation du ComEx, ces projets ont été transmis à tous les membres du CC EOS le 22 juin afin d'être étudiés et soumis à discussion. Ils sont également consultables en ligne dans l'Espace Membres. Le Comité Exécutif a approuvé à l'unanimité ces nouvelles Règles de Procédure et ces nouveaux statuts, à l'exception d'un point : la structure des Groupes de Travail. Le Président du ComEx soumet les éléments suivants aux membres.

i. Mise à jour du domaine de compétence

Il s'agit d'un élément d'information uniquement basé sur une lettre que le CC EOS a reçue de la Commission le 25 mai, en partie en réponse à une demande portant sur la question du domaine de compétence du CC EOS après le Brexit. Le CC EOS est le seul CC dont la zone a été modifiée dans le cadre des zones CIEM. La zone 5b est maintenant supprimée et notre zone couvre uniquement les zones CIEM 6 et 7.

ii. Restructuration des Groupes de Travail

Le Groupe de Réflexion et le Comité Exécutif ne sont pas parvenus à trouver une solution unanime à soumettre à cette AG extraordinaire concernant la restructuration des Groupes de Travail, les membres devront donc voter pour l'une des deux options qui seront présentées par les membres du groupe de réflexion.

Sean O'Donoghue : Je vais vous présenter la première option qui consiste à regrouper le GT2 Mer Celtique et le GT4 Mer d'Irlande. Cette option se justifie largement en raison du Brexit tout d'abord,



qui a créé une énorme anomalie, notamment au sein du GT4 Mer d'Irlande. Celui-ci était composé principalement de parties prenantes irlandaises et britanniques, mais également de la Belgique. Avec le départ du Royaume-Uni, les acteurs de l'industrie irlandaise se sont retrouvés à dialoguer principalement entre eux. En conséquence, les membres du GT4 ont estimé à l'unanimité que, dans l'ère post-Brexit, il n'était plus pertinent d'avoir un GT indépendant chargé des stocks de la mer d'Irlande. En ce qui concerne les stocks de la mer d'Irlande, le GT4 est chargé de six stocks. Il s'agit du cabillaud, de l'églefin, du merlan, de la plie, de la sole et de la langoustine, et parmi ceux-ci, quatre sont liés à la mer Celtique, notamment les stocks des zones 7f et g. Pour ce qui est de la gestion de ces stocks, il est logique de regrouper la zone 7a (GT 4) et la mer Celtique (GT 2). La seconde option conduirait à un déséquilibre, avec la création d'un GT très important qui regrouperait la mer Celtique et l'ouest de l'Écosse. En regroupant le GT4 et le GT2, le nombre total de membres du nouveau GT restera de 25, car tous les membres actuels du GT4 sont également membres du GT2. Bien que le Secrétariat ait inclus dans son analyse la perte de cotisations des membres, ce n'était pas le facteur principal sur lequel nous nous basions. Nous voulons mettre en place un GT plus efficace et plus performant. Le GT2 gère 17 stocks et le GT4 en gère 6, ce qui porte le nombre total à 23 en regroupant ces deux groupes de travail. Nous estimons que cela a du sens, et le GT4 a certainement estimé à l'unanimité qu'il fallait présenter cela à l'Assemblée Générale.

Emiel Brouckaert : D'autres options ont été envisagées par le GD sur le Brexit, mais comme il n'y a pas eu d'unanimité au sein du groupe de réflexion, la décision a été prise de présenter au ComEx l'option qui vient d'être exposée par Sean, ainsi qu'une deuxième option, qui va maintenant vous être présentée.

Puri Fernandez : La deuxième option consiste à regrouper les GT1 et 2, en gardant un GT séparé et spécifique pour la mer d'Irlande. Ce CC a toujours été basé sur des zones géographiques très bien définies pour permettre un travail efficace sur le plan des stocks dans chaque zone spécifique. Je suis conscient que le GT4 est celui qui compte le moins de membres et je pense en fait que cela est bénéfique pour le fonctionnement du groupe. La performance et l'efficacité d'un groupe de travail ne sont pas déterminées par le nombre de ses membres, mais par la qualité des avis qu'il produit. Je pense également qu'un GT comptant un nombre réduit de membres sera plus productif, car il pourra être plus spécifique et plus spécialisé sur les stocks de la zone. La mer d'Irlande a toujours été une zone très spécifique, ayant ses propres spécificités liées aux stocks qui ne sont pas reliés à d'autres groupes de travail, alors que c'est le cas pour les stocks des zones 6 et 7 où il y a une interconnexion plus importante. Il est également question du nombre de membres étant impactés par l'une ou l'autre option. En regroupant le GT2 et le GT4, ce sont 5 membres qui en bénéficieraient, mais en regroupant le GT1 et le GT2, nous favoriserions 18 membres. Par ailleurs, je pense à une éventuelle réunion des GT2 et 4, à laquelle la participation de tous les membres ne serait pas nécessaire, puisque l'ordre du jour devrait inclure des sujets relevant des deux groupes, qui ne présenteraient pas un intérêt commun. Je pense que nous finirions par créer de nombreux Groupes de Discussion différents pour traiter les questions spécifiques à la mer d'Irlande, il me semble donc plus judicieux de garder le GT4 séparé. L'aspect économique est également très important. Je pense que dans l'aperçu présenté par le Secrétariat, certains coûts ne sont pas pris en compte, au-delà des frais d'adhésion (par exemple, le remboursement des frais de voyage). Pour cette raison, je ne pense pas que nous devons fonder notre décision sur les aspects économiques, car il nous faut une prévision des dépenses plus complète et plus générale.



Président : Je donne maintenant la parole au Secrétariat, qui va nous expliquer la procédure de vote.

Secrétariat : Avec Zoom, nous avons la possibilité d'organiser un vote anonyme concernant ces deux options. Le votant sera anonyme lorsque les résultats seront affichés, cependant, en qualité de Secrétariat, nous pourrions voir qui a voté pour nous assurer qu'il n'y a pas de double vote, ce que le système Zoom en lui-même ne permet pas de toute façon. Avant la présente réunion, nous avons été informés de l'existence de procurations permettant de voter au nom d'autres organisations membres ne pouvant assister directement à la réunion d'aujourd'hui. Il s'agit d'une légère complication technique, car le système Zoom ne permet à chaque participant de voter qu'une seule fois. Par conséquent, dans le cas où une organisation membre a reçu une procuration par écrit, nous demandons à ce membre de transmettre par e-mail le vote qu'il donne au nom de l'organisation l'ayant désigné comme mandataire. Il y a suffisamment de participants ici aujourd'hui pour avoir un quorum et le scrutin peut donc commencer.

Juan Carlos Corrás Arias : Je représente plusieurs organisations, dont Pescagalicia-Arpega-Obarco, Lonja de la Coruna et FREMSS. Comment puis-je voter pour ces trois organisations ?

Secrétariat : Vous pouvez dès à présent voter par voie électronique au moyen du vote par Zoom pour l'une des organisations que vous représentez, puis nous envoyer par e-mail les votes correspondant aux autres organisations que vous représentez. S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons procéder au vote.

Résultats du vote : Les résultats préliminaires montrent un vote majoritaire pour l'option 2 présentée aujourd'hui, ce qui signifie que la plupart des membres sont pour le regroupement du GT1 et du GT2. Le Secrétariat publiera les résultats définitifs après analyse du vote électronique et des votes par procuration supplémentaires reçus par e-mail.

Emiel Brouckaert : Un point de clarification, il n'y a aucune intention de modifier le système de cotisation des membres. L'Assemblée Générale restera à 300 € par organisation, le Comité Exécutif à 350 €, et chaque Groupe de Travail régional à 250 €. L'adhésion au Groupe de Travail Horizontal est gratuite à condition que le membre contribue également à un ou plusieurs des Groupes de Travail régionaux, ou au Comité Exécutif, ou aux deux.

ACTION : Le Secrétariat transmettra les résultats du vote après l'analyse finale.

iii. Titulaires de fonctions

Un autre point important qu'il convient de noter dans les nouveaux Statuts concerne les changements apportés aux fonctions de titulaires de postes. La proposition du groupe de réflexion et du ComEx vise à faciliter les choses et à confier la présidence de l'organisation à une seule personne. Ainsi, le ComEx et le président de l'Assemblée Générale deviennent une seule et même personne. Le ComEx continuera à avoir trois vice-présidents, dont deux issus de l'industrie et un issu des Autres Groupes d'Intérêt. En ce qui concerne les Présidents des GT régionaux, nous n'en aurons plus que trois au lieu de quatre. Il a été suggéré d'avoir un représentant de l'industrie et un représentant des Autres Groupes d'Intérêt pour les postes de Président et de Vice-Président, et il en va de même pour le nouveau GT Horizontal. Ceci est inclus dans les nouveaux statuts que nous avons soumis à l'AG.



iv. Coopération avec les autres CC

Je voudrais juste faire un commentaire sur la coopération avec les autres CC, ce qui nous ramène à la lettre de la Commission du 25 mai 2021 indiquant que tous les CC sont invités à rester dans le cadre de leur domaine de compétence. Cela s'applique au CC EOS, au CC pour la mer du Nord et au CC pour les stocks pélagiques, conformément à l'annexe III de la PCP. La Commission enverra des demandes à tous les CC indépendamment de leur domaine de compétence, et chaque CC est libre d'intervenir ou non sur une question en particulier. Dans cette lettre du 25 mai, la Commission encourage vivement les CC qui s'intéressent à des questions d'intérêt commun à essayer de voir s'il est possible d'obtenir un avis coordonné au cas par cas. Un CC pourrait ainsi prendre en charge un sujet spécifique, ou si les deux parties sont d'accord, un avis commun pourrait être produit. Cela n'affecte pas les statuts.

L'Assemblée Générale approuve les statuts qui seront complétés par le résultat du vote.

ACTION : Le Secrétariat mettra à jour et transmettra les statuts en fonction des résultats du vote.

3 Règles de procédure du CC EOS - discussion et approbation (Emiel Brouckaert)

Les Règles de procédure ont également été transmises aux membres de l'AG par le Secrétariat. Le ComEx a proposé à l'unanimité à l'AG de maintenir le nombre de membres du ComEx à 25, dont 15 membres de l'industrie et 10 membres issus des Autres Groupes d'Intérêt. Les sièges de l'industrie laissés vacants par le Royaume-Uni doivent être pris en compte. De plus, le ComEx a proposé dans les Règles de procédure, qui doivent être approuvées par l'Assemblée générale, d'attribuer un ancien siège britannique à une autre organisation représentative de l'industrie, c'est-à-dire à des groupes tels que l'ETF, APICE-AGEP ou Women in Fisheries. Le ComEx propose que l'autre siège anciennement attribué au Royaume-Uni soit attribué à l'Irlande, en se basant sur le fait que l'Irlande et la France sont les seuls pays à posséder des côtes dans la zone de compétence du CC EOS et que l'Irlande est également le seul État Membre à être représenté dans nos quatre Groupes de Travail actuels et nos trois futurs Groupes de Travail, quel que soit le choix confirmé par le vote final. Cette proposition a été approuvée à l'unanimité par le ComEx et est proposée à l'Assemblée générale pour approbation.

En outre, la procédure d'élection du ComEx a été intégrée dans le projet de RdP qui a été transmis et qui est également disponible sur le site Internet.

Jean-Marie Robert : En ce qui concerne l'attribution des postes de Président et de Vice-président dans les groupes de travail et le fait que l'un de ces postes est censé être occupé par un représentant de l'industrie ou du collège des Autres Groupes d'Intérêt, étant donné que nous avons si peu d'organisations membres au sein des Autres Groupes d'Intérêt, je pense que cela n'est pas possible à atteindre et que nous ne devrions pas rendre cela obligatoire. Pour ce qui est de la répartition des sièges au sein du ComEx pour les représentants du secteur, je ne suis pas sûr que cela figure dans les



Règles de procédure ? Est-ce que cela a été abordé et déterminé en parallèle dans un autre contexte ? Cette disposition suit-elle les Règles de Procédure de 2013 ou s'agit-il d'une nouvelle disposition ?

Secrétariat : En ce qui concerne la règle de répartition de la Présidence et de la Vice-présidence des groupes de travail, il ne s'agit pas d'une obligation. Même si nous souhaiterions une telle répartition, si cela n'est pas possible et que les membres du GT sont d'accord, cela ne constitue pas une condition. La formulation de l'article concerné sera vérifiée afin de veiller à ce qu'elle reflète correctement l'objectif visé.

Emiel Brouckaert : Au sujet de la répartition de 15 et 10 membres entre l'industrie et les Autres Groupes d'Intérêt, le groupe de réflexion et le ComEx ont décidé qu'il n'était pas possible de réduire le nombre de membres selon l'Acte Délégué. Le ComEx a accepté de soumettre à l'unanimité à l'Assemblée générale pour approbation la proposition consistant à attribuer à l'Irlande un siège supplémentaire pour l'industrie, la France en ayant déjà trois.

Jean-Marie Robert : Je vérifie les RdP de 2013, qui stipulent qu'il y aura deux représentants par EM pour les représentants de l'industrie. Pour l'instant, la France a deux représentants pour l'industrie. Un troisième siège pourrait être attribué à un représentant de l'industrie française, mais pas d'une organisation nationale. Je ne m'opposerai pas à la proposition du groupe de travail de réaffecter les sièges du Royaume-Uni, mais je ne veux pas que cela soit perçu comme une volonté de rééquilibrage de la part de la France et de l'Irlande. La France compte actuellement deux sièges, car le troisième correspond à une organisation de portée européenne, et non pas à une organisation d'intérêt national.

Emiel Brouckaert : L'Union des armateurs, représentée par Marc Ghiglia, est une organisation française et constitue le troisième membre français du ComEx. Il se peut qu'à l'origine, il y avait deux représentants par EM, mais nous n'atteignons pas le quorum de 15 membres avec cette règle. C'est pourquoi le ComEx a décidé d'accorder un troisième siège à la France lors de la création du CC.

Secrétariat : La décision sur le choix des représentants de l'industrie qui seront effectivement nommés et proposés à l'Assemblée générale pour obtenir un siège au ComEx est prise au sein des organisations de l'industrie du CC et entre ces dernières, car le vote a lieu au sein de chaque collège. Cette décision a été prise après la modification de l'Acte Délégué. Les organisations de l'industrie peuvent envoyer au Secrétariat leur candidature pour un siège au ComEx. Si le nombre de candidatures est trop élevé, nous laisserons le soin au collège de l'industrie de se prononcer, et il vous faudra trouver une solution entre vous. Il en va de même pour les Autres Groupes d'Intérêt, s'il y a trop de candidatures, le collège des Autres Groupes d'Intérêt devra déterminer qui sera effectivement nommé et proposé à l'Assemblée Générale pour obtenir un siège, puis l'Assemblée Générale décidera de l'approbation finale.

Sean O Donoghue : Je pense que nous devons être clairs sur un point : s'il s'avère qu'il y a trois représentants nommés pour deux places dans un État membre en particulier, le vote se fera au sein de l'État membre et du collège concernés, qu'il s'agisse de l'industrie ou des Autres Groupes d'Intérêt. Personne ne peut perdre un siège parce que quelqu'un d'un autre État membre a présenté une candidature supplémentaire.



Président : S'il n'y a pas d'autres questions, je pense que nous pouvons conclure cette discussion sur les points de clarification. Personne ne semble s'opposer à la proposition telle qu'elle a été présentée.

Secrétariat : Juste un petit commentaire, nous avons reçu un commentaire sur les statuts, dans lesquels nous faisons toujours référence à la répartition deux tiers et un tiers. Cela sera remplacé par la répartition 60/40. De même, dans les statuts, la référence à l'approbation des statuts et des RdP par la Commission est toujours présente. J'ai consulté la Commission sur ce paragraphe en particulier, et la Commission m'a informé qu'une telle approbation n'était pas nécessaire. C'est aux CC de s'en occuper eux-mêmes, cet article sera donc supprimé de la version finale.

L'Assemblée générale approuve les Règles de procédure avec les modifications apportées au projet comme convenu.

ACTION : Le Secrétariat mettra à jour et transmettra les Règles de Procédure en tenant compte de ce qui a été convenu.

4 Désignation du nouveau président du CC EOS (Secrétariat)

En ce qui concerne la désignation du nouveau président du CC EOS, nous rappelons aux membres que le Secrétariat avait lancé un appel à candidatures en mars, avec un délai de trois mois expirant en juin. Nous avons envoyé un autre e-mail à la fin du mois de juin pour préciser que nous n'avions reçu aucune candidature. La seule correspondance que nous avons reçue était une proposition des membres espagnols, qui ont soumis la candidature du président actuel du ComEx, Emiel, afin qu'il soit réélu et renommé pour une nouvelle période de trois ans. Nous avons transmis cette proposition à tous les membres dans notre récent e-mail et avons reçu en retour plus de soutien pour cette proposition. Cette proposition de reconduction est nouvelle et figure dans les nouvelles Règles de procédure. Il est maintenant proposé ici à l'Assemblée générale extraordinaire qu'Emiel soit nommé pour une autre période de trois ans, s'il accepte de remplir cette fonction. Je pense que nous avons jusqu'à l'Assemblée générale de septembre pour approuver pleinement cette proposition et je me tourne donc vers le Président de l'AG ainsi que vers Emiel pour tout commentaire.

Emiel Brouckaert : Je ne me suis pas présenté pour des raisons nationales évidentes et en raison des autres responsabilités que j'ai, mais j'ai indiqué que je ne laisserais pas le CC EOS sans président du ComEx, si aucune autre candidature ne se présente. En ce qui concerne la procédure, je pense que je dois faire une présentation lors de la prochaine réunion du ComEx en juillet, puis l'Assemblée générale en septembre devra accepter cette nomination.

Secrétariat : Les Règles de Procédure ont été modifiées de sorte qu'une simple reconduction est possible sans que vous ayez à faire une présentation lors de la réunion au mois de juillet. Les présentations n'étaient requises que s'il y avait plusieurs candidats pour ce poste.

Sean O Donoghue : Je suis heureux que vous ayez accepté de présider à nouveau le ComEx. Je pense que beaucoup d'entre nous ont soutenu la proposition espagnole. Je veux juste vérifier la procédure, maintenant que nous avons accepté les nouvelles Règles de procédure et les Statuts, quand



entreront-ils en vigueur ? En effet, nous avons reconnu que le Président de l'Assemblée Générale et le Président du ComEx sont désormais une seule et même personne, n'est-ce pas ?

Olivier LeNezet : Je suis heureux de laisser la présidence à Emiel, je voulais aussi le féliciter pour le renouvellement de son poste.

Puri Fernandez : Merci Emiel d'avoir accepté de prendre la relève. Je pense qu'il a fait un très bon travail ces dernières années en tant que Président du ComEx et il est le candidat idéal. Un autre commentaire important concerne le fait que nos statuts ont été modifiés pour inclure une disposition relative à la durée maximale du mandat d'un Président et à la procédure à suivre dans le cas où aucune nomination n'est reçue. Par ailleurs, Olivier termine-t-il son mandat de président honoraire de l'AG dès demain ou à partir de septembre, à la fin de l'exercice financier ?

Olivier LeNezet : Je pense qu'il ne faut pas se baser sur l'exercice financier pour ces décisions. Puisque l'AG a voté l'adoption des nouvelles Règles de procédure et des nouveaux Statuts, ceux-ci vont entrer en vigueur dès maintenant, il en va de même pour la présidence du CC EOS.

Jean-Marie Robert : Je voulais remercier Emiel d'avoir accepté cette fonction, ainsi que les responsabilités et les efforts qu'elle implique, mais je tenais également à remercier Olivier pour le travail effectué en tant que Président de l'AG.

Olivier LeNezet : Merci Jean Marie. Et en effet, merci Emiel, je sais que je laisse l'AG en de très bonnes mains.

Secrétariat : Juste une précision, les articles finaux qui ont été approuvés par le groupe de réflexion, y compris pour le mandat de 10 ans du président du CC, sont tous inclus dans le nouveau document.

Olivier LeNezet : Je pense que nous sommes arrivés à la fin de l'ordre du jour pour aujourd'hui, et il nous faut résumer brièvement les points d'action. Comme je ne suis plus officiellement le président de l'AG, je vais laisser cette tâche à Emiel.

Emiel Brouckaert : Merci Olivier pour la passation de flambeau, vous avez été le Président d'honneur de l'AG pendant sept ans maintenant et cela mérite aussi d'être reconnu. Merci également à vous tous pour la gentillesse de vos propos.

5 Synthèse des actions convenues et des décisions prises par le Président

Emiel Brouckaert : En résumé, en ma qualité de Président du ComEx et de Président nouvellement nommé de l'AG, j'indique que nous avons approuvé les statuts et voté sur la structure des GT, pour laquelle nous attendons la confirmation finale par écrit du Secrétariat que tout s'est déroulé dans les règles, que chaque membre n'a fourni qu'un seul vote et que les votes par procuration ont été reçus correctement. Pour l'instant, la majorité semble être en faveur du regroupement des GT1 et GT2. Les statuts ont été transmis et approuvés, sous réserve de la finalisation de la structure de ces GT. Concernant les Règles de procédure, les choses ont été plus simples, et quelques questions et explications pertinentes ont été avancées. Merci à l'Assemblée Générale d'avoir confirmé les Règles de procédure telles que présentées par le ComEx. Le vote pour le nouveau président du CC EOS aura lieu en septembre, mais par accord, j'ai déjà repris la présidence de l'AG, succédant à Olivier.



Sean O Donoghue : Merci au Président et également merci à Olivier pour sa présidence de l'AG au cours des dernières années. Étant donné que l'Assemblée Générale a maintenant voté la réduction de nos GT régionaux de quatre à trois, est-ce que, comme dans le cas de la Présidence, cela doit s'appliquer aux réunions de demain et de lundi. Ont-elles déjà lieu dans cette nouvelle structure ?

Emiel Brouckaert : L'Assemblée Générale a voté, mais évidemment toutes les réunions des groupes de travail ont déjà été organisées et confirmées avec le CIEM pour ce qui est de la répartition des présentations selon la structure actuelle des GT. Je suggère à l'Assemblée Générale d'accepter le changement progressif et d'organiser les réunions de demain et lundi comme prévu, avec une réorganisation pour les réunions de septembre au cours desquelles le vote pour les Présidents des GT aura également lieu. S'il n'y a pas d'objection de l'assemblée, alors je considère cette proposition comme étant acceptée. Encore une fois, merci beaucoup à Olivier en tant que Président sortant de l'AG pour tout le travail que vous avez fait et votre implication avec le CC. J'espère que tu seras très actif et présent dans les différents GT dont tu es membre pour ton organisation, et que tu continueras à apprécier ton rôle.

Points d'action

1	Le Secrétariat transmettra les résultats du vote après l'analyse finale.
2	Le Secrétariat mettra à jour et transmettra les statuts en fonction des résultats du vote.
3	Le Secrétariat mettra à jour et transmettra les Règles de Procédure en tenant compte de ce qui a été convenu.

Participants

Membres du CC EOS	
Emiel Brouckaert	Rederscentrale
Juan Carlos Corrás Arias	Pescagalicia-Arpega-Obarco/ FREMSS/ Lonja de la Coruna
Bruno Dachicourt	ETF
Manuel Evrard	Organisation des Pêcheurs Normands
Puri Fernández	ANASOL
Gérald Hussenot Desenonges	BlueFish
Jérôme Jourdain	UAPF
Jan Kappel	EAA
Emmanuel Kelberine	CRPM de Bretagne
Julien Lamothe	ANOP
Franck Le Barzic	OP COBRENORD
Olivier LeNezet	CRPMEM de Bretagne
John Lynch	IS&EFPO
Luis Francisco Marin	OPPAO
Llibori Martíne	IFSUA
Geert Meun	VisNed
Sander Meyns	Rederscentrale VZW
Patrick Murphy	IS&WFPO



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Sean O'Donoghue	KFO
Jean-Marie Robert	Pêcheurs de Bretagne
Delphine Roncin	FROM Nord
Despina Symons	EBCD
Dominique Thomas	OP CME MMN
Johnny Woodlock	Irish Seal Sanctuary
Experts et Observateurs	
Pascale Colson	DG MARE
Mael Le Drast	DG MARE
CC EOS Secrétariat	
Mo Mathies	Executive Secretary
Matilde Vallerani	Deputy Executive Secretary